

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 12 mars 2024

Délibération
n° 37-2024
Point 4.12

Point 4.12 de l'ordre du jour

Mise en place d'un dispositif EUR IMCBio pour la vie communautaire scientifique locale, la visibilité, et la formation de pointe à la recherche

EXPOSE DES MOTIFS :

Le projet Ecole Universitaire de Recherche (EUR) IMCBio, sélectionné dans le cadre de l'appel d'offre du Programme d'Investissement d'Avenir 2017 et financé par l'ANR, vise à former des étudiants de Master et des Doctorants à la recherche en développant un enseignement innovant de haut niveau dans le domaine de la Biologie Moléculaire et Cellulaire Intégrative. L'un des objectifs de l'EUR IMCBio est également de fédérer différents Clusters de Recherche autour d'une thématique commune et de la formation de pointe des étudiants. Dans ce cadre, l'EUR IMCBio soutient la vie communautaire scientifique locale en participant au financement d'évènements dans les domaines qui lui sont associés.

Ce point vise à formaliser le cadre des aides financières fournies par l'EUR IMCBio lors de l'organisation d'évènements scientifiques. L'animation scientifique est un des éléments du budget initial formalisé dans les annexes financières approuvées par l'ANR (contrat ANR-17-EURE-0023) mais les modalités de ce soutien pour le financement d'évènements scientifiques n'ont pas été détaillées. Dans le but de participer activement à la vie communautaire et scientifique de l'Université et de ses partenaires à Strasbourg et de favoriser la formation des étudiants par la participation à des congrès scientifiques de haut niveau, un dispositif interne a été mis en place.

Les spécificités de ce dispositif sont décrites ci-après :

La participation de l'EUR IMCBio au financement d'un évènement peut atteindre :

- 300 € pour un congrès local (organisateurs localisés à Strasbourg et/ou de la région rhénane proche (Karlsruhe, Freiburg, Bâle, ...)) ;
- 700 € pour un congrès national (organisateurs localisés en France et/ou de la région rhénane proche) avec moins de 100 participants (inscriptions requise et durée d'au moins une journée complète) ;
- 1200 € pour un congrès international (organisateurs internationaux) avec plus de 100 participants (inscription requise et durée d'au moins une journée complète).

Le budget total maximum alloué au soutien d'évènements scientifiques est limité à 25 000 € par an.

Pour pouvoir avoir recours à l'aide financière de l'EUR IMCBio, les organisateurs de l'évènement doivent faire partie :

- d'au moins deux Cluster de Recherche associés à IMCBio ;
- ou d'au moins un Cluster de Recherche associé à IMCBio et de membres externes à Strasbourg (de préférence internationaux) ;
- ou font partie de l'ED414 ou de la Faculté des Sciences de la Vie.

L'EUR IMCBio participe uniquement au financement d'évènements locaux (Strasbourg *sensus lato*) et uniquement si une participation gratuite à l'évènement est possible pour les étudiants de Master et les Doctorants IMCBio (N.B. les organisateurs sont en droit de demander une participation active des étudiants à l'évènement (gestion des microphones pour les sessions questions, ...)).

Les organisateurs doivent faire figurer le logo IMCBio dans toutes leurs communications et mentionner l'EUR IMCBio dans les sponsors de l'évènement. Il leur est demandé, dès que possible, d'inviter des scientifiques appartenant aux différents Clusters de Recherches associés à IMCBio. Enfin, la demande de participation au financement doit être soumise à la direction de l'EUR IMCBio minimum un mois avant la tenue de l'évènement. Celle-ci devra être approuvée par le Comité Exécutif IMCBio.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la mise en place d'un dispositif EUR IMCBio pour la vie communautaire scientifique locale, la visibilité, et la formation de pointe à la recherche.

Fait à Strasbourg, le 15 mars 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Résumé synoptique du dispositif IMCBio pour le financement d'évènements scientifiques

Participation à la vie communautaire scientifique locale et formation de pointe des étudiants par le financement d'évènements scientifiques :

- 300 € pour un congrès local
- 700 € pour un congrès national (<100 participants)
- 1200 € pour un congrès international (>100 participants)

Pour un montant total ne dépassant pas 25 000 € par an.

Uniquement pour les évènements locaux (Strasbourg au sens large), organisés par des membres des Clusters de Recherche associés à IMCBio ou ses partenaires Universitaires (ED414, Faculté des Sciences de la Vie) et avec une participation gratuite pour les étudiants de Master et les Doctorants IMCBio. Soumis à validation par approbation du comité exécutif IMCBio.